

Commune de
SAINTE MARIE DU LAC NUISEMENT

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 31 mai 2024

Par suite d'une convocation en date du 24 mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le 31 mai 2024, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Alain BOUCHE, Maire

Etaient présents :

Alain BOUCHE, Yannick CELLIER, Jean Marie CHOLLIER, Marie-Claire LETELLIER, Mme Carine APPERT RAULIN, Estelle JEANSON, Aubin DESANLIS, Luc JENNEPIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absente représentée : Anne BEZELIN représentée par Luc JENNEPIN

Absent :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil.

Mme Carine APPERT RAULIN est désignée pour remplir cette fonction

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 est adopté à 7 voix pour.

Délibération n° 23-2024

Renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour l'Agence Postale

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention de l'Agence Postale Communale à signer avec la Poste ainsi que les grands changements issus des négociations entre l'AMF, l'Etat et la Poste.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire, à 9 voix pour, à signer la nouvelle convention qui prendra effet le 27 juin 2024 pour une durée de 9 ans.

Elections européennes : tableau de présence

ELECTIONS EUROPEENNES – 09 JUIN 2024

de 8 H à 10H30	de 10 H 30 à 13 H 00	de 13 H 00 à 15 H 30	de 15 H 30 à 18 H 00
Alain BOUCHE (U) Luc JENNEPIN (A) Carine APPERT RAULIN (L)	Adrien BERTONI (A) Yannick CELLIER (U) Estelle JEANSON (L)	Marie Claire LETELLIER (U) Jean Marie CHOLLIER (L) Aubin DESANLIS (A)	Alain BOUCHE (U) Carine APPERT RAULIN(A) Jean Louis LEMAIRE (L)

Questions diverses :

Travaux Château d'eau

Mr le Maire informe les conseillers que les travaux du château d'eau sont terminés et ont été correctement réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00.

